

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS ANNUEL

TITRE DU FONDS ANNUEL

Bourses d'admission de la Section de common law de la Faculté de droit

OBJECTIF DU FONDS

Décerner des bourses d'admission à des étudiants et étudiantes méritant(e)s admis(e)s dans la première année du programme en français ou en anglais de JD à la Section de common law de la Faculté de droit.

DÉTAILS DU FONDS

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être admise dans la première année du programme en français ou en anglais de JD à la Section de common law de la Faculté de droit à l'Université d'Ottawa; et
2. faire preuve d'excellence scolaire.

Valeur de la bourse : 5 000 \$

Nombre de bourses : 6 (4 pour des étudiants dans le programme en anglais, et 2 pour des étudiants dans le programme en français)

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : JD

DEMANDE

Aucune demande n'est requise. Les bourses seront attribuée automatiquement.